

COMMUNICATION

Cotonou, le 03 juillet 2026

N/Réf : BEN/SEGUB/422/IC/HB/QN/TO/FF

OBJET : OPTIMISATION DE LA PROCÉDURE DE GÉNÉRATION DES
ATTESTATIONS D'IMPORTATION (AI) SUR LE GUCE

PUBLIC : Opérateurs Économiques | Commissionnaires en Douane Agréés
Banques | Douanes

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos services, le module de gestion des Autorisations de Change (AC) sur la plateforme GUCE a été mis à jour.

À partir du 02 juillet 2026 (Récapitulatif des évolutions disponibles [ici](#)), la fonctionnalité de génération des Attestations d'Importation (AI) est optimisée pour les AC apurées par plusieurs déclarations en douane :

- Suivi exhaustif et centralisé : une AI distincte est dorénavant générée pour chaque déclaration en douane ayant servi à apurer une AC (attestation par déclaration d'apurement).
- Exclusivité du canal dématérialisé : la délivrance d'AI manuelles par la recette des Douanes est définitivement suspendue pour privilégier le processus via le GUCE.

Nous vous invitons à en tenir compte dans vos opérations quotidiennes

Nos équipes restent à votre entière disposition pour toute assistance ou information complémentaire.

La SEGUB

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service helpdesk via les canaux suivants		
SERVICE	MAIL	TELEPHONE
ADMINISTRATION	administration@segub.bj	+229 01 60 60 35 56
SERVICE SUPPORT-CLIENTS	support@guce.gouv.bj	+229 01 69 28 55 55